

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 2021

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 2021

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL au 31 juillet 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

1


Ménard Nadeau CPA inc.

Laval, le 19 octobre 2021

¹ Par François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021**

(non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
PRODUITS		
Inscriptions aux activités	81 375 \$	219 544 \$
Projet spécial	-	655
Subvention de la ville de Longueuil	5 201	5 147
Subventions salariales	61 227	19 598
Subvention de loyer	21 419	-
Autres subventions	8 260	-
Revenus de placement	630	2 188
Autres revenus	<u>1 295</u>	<u>1 897</u>
	<u>179 407</u>	<u>249 029</u>
COÛT DES SERVICES RENDUS		
Contrats en animations	58 841	114 207
Équipement et autres frais	18 014	4 150
Utilisation des locaux	<u>34 744</u>	<u>41 929</u>
	<u>111 599</u>	<u>160 286</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u>67 808</u>	<u>88 743</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	92 780	99 047
Assurances	2 222	3 255
Entretien et réparations	678	-
Frais de bureau, taxes et permis	1 826	4 180
Frais de cartes de crédit	1 851	3 326
Frais de formation	1 554	246
Frais de rencontres	173	583
Frais de système Amilia	5 844	5 840
Honoraires professionnels	8 882	26 886
Intérêts et frais bancaires	125	156
Publicité et promotion	3 826	2 240
Télécommunications	3 881	1 841
Taxes de vente 2014 à 2020	<u>-</u>	<u>112 090</u>
	<u>123 642</u>	<u>259 690</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(55 834) \$</u>	<u>(170 947) \$</u>

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021**
(non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
SOLDE AU DÉBUT	87 810 \$	258 757 \$
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(55 834)</u>	<u>(170 947)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>31 976</u></u> \$	<u><u>87 810</u></u> \$

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

BILAN

31 JUILLET 2021

(non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	27 239 \$	22 739 \$
Placements temporaires	85 507	111 212
Débiteurs	10 237	-
Frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>1 403</u>
	<u>122 983</u> \$	<u>135 354</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 3)	11 932 \$	24 489 \$
Revenus reportés	<u>19 075</u>	<u>23 055</u>
	31 007	47 544
DETTE À LONG TERME (note 4)	<u>60 000</u>	<u>-</u>
	91 007	47 544
ACTIF NET		
ACTIF NET NON AFFECTÉ	<u>31 976</u>	<u>87 810</u>
	<u>122 983</u> \$	<u>135 354</u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021****(non audité)**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(55 834) \$</u>	<u>(170 947) \$</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(10 237)	4 713
Frais payés d'avance	1 403	3 654
Créditeurs	(12 557)	11 998
Revenus reportés	<u>(3 980)</u>	<u>23 055</u>
	<u>(25 371)</u>	<u>43 420</u>
	(81 205)	(127 527)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	<u>60 000</u>	<u>-</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(21 205)	(127 527)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>133 951</u>	<u>261 478</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5)	<u><u>112 746</u> \$</u>	<u><u>133 951</u> \$</u>

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2021

(non audité)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société est constituée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

À des fins purement sociales et sans gain pécuniaire pour ses membres, la société :

Suscite, organise et offre des activités sociales, sportives et culturelles, prioritairement destinées à la population du Vieux-Longueuil;

Suscite et sensibilise la population du Vieux-Longueuil à l'importance de la vie communautaire, sportive et culturelle et leur participation et leur implication au sein des activités offertes;

Favorise l'utilisation optimale des locaux et équipements de la corporation pouvant servir aux activités sociales, sportives et culturelles;

Favorise la collaboration avec les divers organismes communautaires et de loisir œuvrant sur le territoire desservi

L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALE MÉTHODE COMPTABLE

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur les créditeurs.

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2021

(non audité)

2. PRINCIPALE MÉTHODE COMPTABLE (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement..

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et frais courus et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2021

(non audité)

3. CRÉDITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	4 880 \$	3 348 \$
Salaires et vacances courus à payer	4 256	4 408
Retenues à la source	2 796	2 483
Taxes de vente à remettre	<u>-</u>	<u>14 250</u>
	<u>11 932</u> \$	<u>24 489</u> \$

4. DETTE À LONG TERME

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Emprunt à terme, sans intérêts, sans remise mensuelle. Renouvelable en décembre 2022. Si l'organisme rembourse 40 000 \$ avant le 31 décembre 2022, le gouvernement fédéral assumera le solde du prêt et la société inscrira à ses revenus le 20 000 \$ qui ne sera pas remboursé.	<u>60 000</u> \$	<u>-</u> \$

Les versements au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2022	-	\$
2023	<u>60 000</u>	
		<u>60 000</u> \$

5. FLUX DE TRÉSORERIE

Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Encaisse	27 239 \$	22 739 \$
Placements temporaires	<u>85 507</u>	<u>111 212</u>
	<u>112 746</u> \$	<u>133 951</u> \$

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2021

(non audité)

6. ENGAGEMENT

Location

L'organisme loue un espace commercial en vertu d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 août 2022. Les versements minimums exigibles s'élèveront à 33 920 \$ d'ici l'échéance.

Les versements estimatifs pour les prochains exercices sont:

2022 - 31 311 \$; 2023 - 2 609 \$

À l'échéance du bail, l'Organisme a l'option de renouveler le bail pour une durée de 2 années additionnelles. Le loyer mensuel de l'année 2023 sera de 3 090 \$ et, pour 2024, le loyer mensuel sera de 3 183 \$,

Entente de services

L'organisme a signé une entente de services avec un autre organisme.

Loisirs du Vieux-Longueuil conservera les revenus d'inscription aux activités proposées par l'autre organisme, payera les animateurs, conservera 17 \$ de l'heure pour l'utilisation des locaux ainsi que 20% des revenus générés par les inscriptions.

L'excédent sera remis avec l'autre l'organisme.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 juillet 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2021

(non audité)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

8. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La pandémie, provoquée par la COVID-19, a forcé les gouvernements à mettre en oeuvre des mesures d'urgence pour enrayer la propagation du virus.

Ces mesures, notamment l'instauration de mesures de distanciation sociale, de limiter ou d'interdire la tenue d'activités organisées ou d'isolation des personnes vulnérables ont considérablement bouleversé l'organisme et ralenti ses activités et son économie.

On ignore toujours la durée et les conséquences de l'éclosion de la COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures instaurées par les gouvernements. Il est impossible d'estimer avec certitude la durée et la gravité de la crise et ses conséquences sur les résultats financiers de l'organisme pour les périodes à venir.